



ETATS DES LIEUX SUR LA PRISE EN CHARGE DES PATHOLOGIES
PROFESSIONNELLES MARITIMES ET ACCIDENT DU TRAVAIL

DR MWENGULA NTITE DIEUDONNÉ

MÉDECIN DES GENS DE MER

LIBREVILLE GABON

CADRE JURIDIQUE

- **DECRET PRESIDENTIEL 1807** du 13 novembre 1985 qui crée le service de Santé de la Marine Marchande
- La loi N 5 du 14 août 2013 relative à la sécurité des navires
- **Arrêté Ministériel 003** règlementant les visites et contrôle médicaux afférants à l'exercice de la profession de marin
- Procédures de l'OMI sur les enquêtes nautiques
- **Arreté sur le Contrat d'engagement Maritime**

LES MISSIONS DE SERVICE DÉFINIES DANS LE DÉCRET 1807 SECTION 7, ARTICLE 62

1. Organisation des soins dans le secteur maritime
2. Visite d'aptitude à la navigation
3. Contrôle d'hygiène et l'état sanitaire des navires et des établissements maritimes,
4. Des relations avec les organismes nationaux et internationaux de protection sanitaire et d'action sociale au bénéfice des marins

PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES MARITIMES / ACCIDENT DU TRAVAIL MARITIME,

- Le texte juridique organique le décret 1807 créant le service de Santé de la Marine Marchande et l'arrêté 003 afférent aux visites d'aptitude à la navigation permettent au Service de Santé de déceler les pathologies professionnelles maritimes ,
- Alors que les accidents du travail maritime sont illustrés lors des procédures d'enquêtes maritimes

PRISES EN CHARGE

Les pathologies professionnelles maritimes et les accidents du travail sont pris en charge par la caisse nationale de sécurité sociale et par les assurances secondaires souscrites par l'armateur

Le contrat d'engagement maritime signé par le marin , l'armateur et l'administration maritime garantie cette prise en charge

TYPES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

1. Accident du travail avec une incapacité temporaire
2. Accident du travail avec des dommages corporels surtout aux membres inférieurs et supérieurs
3. Accident du travail entraînant une inaptitude temporaire
4. Accident du travail avec une inaptitude définitive
5. Accident du travail entraînant la perte de vie

PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES

- Il existe une liste des pathologies professionnelles définies par le Ministère du travail,
- La pathologie professionnelle maritime fréquente reste les troubles musculosquelettique, fréquents chez les matelots et les marins de la salle à machine
- les troubles auditifs chez les marins et marins pêcheurs embarqués sur les navires de moins de 25 mètres,

DIFFICULTÉS

- La grande difficulté reste la prise en charge des accidentés de travail maritime ayant entraîné une inaptitude physique définitive à la navigation ,
- L'adaptation au poste pose énormément des problèmes,

• MERCI